



Saillie

# Demandez vos cartes de saillies

Monte 2020

En format dématérialisé pour tous les étalons, les cartes de saillie permettent la déclaration des saillies d'un étalon approuvé durant la saison de monte de l'année en cours. Il est indispensable d'en faire la demande chaque année avant que les saillies ne soient réalisées par l'étalon.

## VOTRE DEMANDE DE CARTES DE SAILLIE

**Rappel** : Les cartes de saillies Internet sont obligatoires pour tous les étalons.

Pour réaliser votre demande de cartes de saillie 2020, vous pouvez opter pour une demande de cartes de saillie en ligne ou par courrier.

### OPTION 1 : INTERNET - TARIF RÉDUIT



Si votre étalon a déjà obtenu au moins une carte de saillie en France durant ces 5 dernières années, demandez vos cartes de saillies internet grâce à une démarche 100% dématérialisée (tarif réduit et paiement en ligne).

Scannez les pièces de votre dossier (résultats laboratoires et pages vaccination **avec le nom de l'étalon**) et le mandat d'exploitation si vous n'êtes pas propriétaire de l'étalon et enregistrez-les directement depuis votre espace SIRE.

### OPTION 2 : PAR COURRIER

Pour les nouveaux étalons utilisez le bordereau pré-rempli à compléter depuis votre espace SIRE, puis renvoyez les pièces du dossier à l'adresse suivante :

IFCE – SIRE  
 Bureau cartes de saillie  
 BP3 - 19231 Arnac Pompadour Cedex

Depuis votre espace SIRE, suivez l'évolution de l'attribution de vos cartes de saillie, quel que soit le type de démarche effectué.

### CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER - PIÈCES À FOURNIR

Votre dossier de demande de cartes de saillie est composé de documents administratifs et de pièces sanitaires nécessaires à l'obtention des cartes de saillies de votre étalon.

Retrouvez tous les documents nécessaires à votre demande de cartes de saillie dans votre espace SIRE ou sur [www.ifce.fr](http://www.ifce.fr) rubrique SIRE & Démarches > avant et après la saillie > Cartes de saillie & suivi sanitaire.

### DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

• **Déclaration de « mandat d'exploitation »** si vous n'êtes pas propriétaire de l'étalon cochez la case correspondante en cas de semence importée.

Si vous n'utilisez pas la démarche 100% dématérialisée :

- Éditez et signez votre **bordereau pré-rempli** à partir de votre espace SIRE ou remplissez le bordereau de demande de cartes vierge téléchargeable en ligne.
- Chèque à l'ordre de l'IFCE (voir tarifs sur le bordereau de demande de cartes).

NB: pour les étalons produisant en Selle Français, les conditions financières sont disponibles sur Internet.



### LES PIÈCES SANITAIRES SELON LA RACE DE PRODUCTION DE L'ÉTALON :

• **Pièces sanitaires :** Chaque stud-book ayant ses propres règles, il est préférable de consulter les documents qui précisent les contrôles et vaccins à réaliser sur chaque reproducteur en fonction du stud-book dans lequel le produit pourra être inscrit après sa naissance (attention : fiez-vous aux races de production et non à la race de l'étalon).

Consultez l'outil [Quel suivi sanitaire pour mon reproducteur ?](#) (cf informations ci-dessous) ou téléchargez l'annexe sanitaire sur le site internet [www.ifce.fr](http://www.ifce.fr)

• **Attestation de production complémentaire en race** si nécessaire : Crème, DSA, PFS, PS et AQPS.



#### Formulaire de demande d'analyse pré-rempli

#### Dispensez-vous de l'envoi des pièces sanitaires papier !

L'utilisation du formulaire unique, pré-rempli, par le vétérinaire est indispensable pour autoriser le laboratoire à transmettre les résultats des analyses directement au SIRE et dispenser l'étaillonnier ou l'éleveur de l'envoi des pièces sanitaires pour la demande de cartes ou la saillie par un étalon PS ou AQPS.

• Depuis votre espace SIRE : à partir du bouton « demande d'analyse », il est possible d'éditer un formulaire de demande d'analyse pré-rempli de l'identité d'un cheval.

• Sur [www.ifce.fr](http://www.ifce.fr) : Un formulaire vierge est disponible en téléchargement libre dans la rubrique SIRE & Démarches > Avant et après la saillie > Cartes de saillie & suivi sanitaire.



### INFORMATIONS SANITAIRES

La race de production choisie pour votre étalon ou votre jument nécessite un suivi sanitaire spécifique.

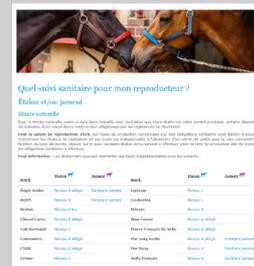
Consultez l'outil en ligne « [Quel suivi sanitaire pour mon reproducteur ?](#) » disponible sur [www.ifce.fr](http://www.ifce.fr) cliquez sur la race de production voulue et accédez au détail des tests sanitaires à effectuer pour votre étalon ou votre jument :

- Quelles maladies dépister ?
- Quels tests effectuer ?
- Les zones de prélèvements et techniques autorisées
- La fréquence et la date des tests

Si la race de production n'est pas présente, cela signifie que l'équidé n'est pas concerné par un suivi sanitaire, seules les pièces administratives sont requises pour la réalisation de la démarche.

Vous pouvez également consulter la notice sanitaire pour les chevaux de sang, poneys, traits et ânes.

Pour plus de renseignements concernant le suivi sanitaire de la monte, rendez-vous sur [www.ifce.fr](http://www.ifce.fr) rubrique SIRE & Démarches > Avant et après la saillie > Cartes de saillie & suivi sanitaire.



Si vous n'êtes pas encore en possession de toutes les pièces sanitaires, vous pouvez faire parvenir au SIRE, dans un premier envoi, les pièces administratives.

En cas de relance les pièces complémentaires devront être fournies

**Les cartes de saillie ne seront attribuées qu'après réception de toutes les pièces administratives et sanitaires conformes.**